

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01701

Numéro SIREN : 750 407 835

Nom ou dénomination : A.D.RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt 21992

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

- Chiffre d'affaires net HT	1 297 149
- Subventions d'exploitation	0
- Autres Produits	7

Total des produits d'exploitation	1 297 158
	=====
-Achats de Marchandises	0
- Variation de Stock	0
- Autres achats	558
- Variation de stock	1 950
- Autres charges externes	892 071
- Impôts taxes et versem.assimilés	4 877
- Salaires et traitements	226 736
- Charges sociales	109 630
- Dotations amortissements	290
- Autres charges	87

Total des charges d'exploitation	1 236 200
	=====
1 - <u>RÉSULTAT D 'EXPLOITATION</u>	60 958
Produits financiers	0
Charges financières	(4 522)
2 - <u>RÉSULTAT FINANCIER</u>	(4 522)
3 - <u>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</u>	56 436
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	(2 453)
4 - <u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	(2 453)
Impôts sur les bénéfices	8 098
BENEFICE	45 886
	=====

ACTIF

Actif immobilisé net	8 598
Stocks	87 912
Créances et disponibilités	771 451
Charges constatées d'avance	0

TOTAL	780 049
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>780 049</u>

PASSIF

Capitaux propres	169 643
Dettes (dont salaires et charges sociales)	610 407

TOTAL	780 049
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>780 049</u>

Le Président
Mr DEMAGNON Roméo

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par **Mr DEMAGNON Roméo** sur les comptes de l'exercice 2021 et après avoir examiné les documents comptables présentés au titre de cet exercice, les associés passent au vote des résolutions proposées par le président.

S.A.S. A.D. RENOVATION

au capital de 10.150 euros
Siège Social : 48 bd des Platanes, Colonel Louis Gondret
13009 MARSEILLE

RCS Marseille – 750.407.835

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 22 Juin à 9 heures, les associés se sont réunis à Marseille au siège social de la SAS **AD RENOVATION**, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - Mr DEMAGNON Roméo, propriétaire de | 815 parts, |
| - Mr ADAMO Ange , propriétaire de | 200 parts, |

Total des parts présentes ou représentées : 1015 parts sur les 1015 parts composant le capital social.

Le capital est entièrement représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mr DEMAGNON Roméo préside la séance en qualité de président
Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non présent plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport de gérance sur l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
Rapport spécial régi par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
Approbation des comptes de l'exercice 2021,
Quitus au président,
Affectation des résultats
Pouvoirs à donner

Le président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des associés les documents suivants :

- les statuts de la société,
- les lettres de convocation à la présente Assemblée,
- texte de l'ordre du jour,
- texte des résolutions,
- bilan et documents annexes.

Les associés lui donnent acte de la régularité de la convocation à la présente Assemblée et de la mise à leur disposition, dans les délais légaux, des documents prévus par la Loi et les règlements en vigueur.

Mr DEMAGNON Roméo donne ensuite lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021.

RAPPORT DE GESTION

En conformité avec les dispositions légales en la matière, et aux statuts de notre société, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ma gestion au cours de l'exercice écoulé.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

- Chiffre d'affaires net HT	1 297 149
- Subventions d'exploitation	0
- Autres Produits	7

Total des produits d'exploitation	1 297 158
	=====
-Achats de Marchandises	0
- Variation de Stock	0
- Autres achats	558
- Variation de stock	1 950
- Autres charges externes	892 071
- Impôts taxes et versem.assimilés	4 877
- Salaires et traitements	226 736
- Charges sociales	109 630
- Dotations amortissements	290
- Autres charges	87

Total des charges d'exploitation	1 236 200
	=====
1 - <u>RÉSULTAT D 'EXPLOITATION</u>	60 958
Produits financiers	0
Charges financières	(4 522)
2 - <u>RÉSULTAT FINANCIER</u>	(4 522)
3 - <u>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</u>	56 436
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	(2 453)
4 - <u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	(2 453)
Impôts sur les bénéfices	8 098
BENEFICE	45 886
	=====

ACTIF

Actif immobilisé net	8 598
Stocks	87 912
Créances et disponibilités	771 451
Charges constatées d'avance	0

TOTAL	780 049
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>780 049</u>

PASSIF

Capitaux propres	169 643
Dettes (dont salaires et charges sociales)	610 407

TOTAL	780 049
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>780 049</u>

Le Président
Mr DEMAGNON Roméo

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par **Mr DEMAGNON Roméo** sur les comptes de l'exercice 2021 et après avoir examiné les documents comptables présentés au titre de cet exercice, les associés passent au vote des résolutions proposées par le président.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par **Mr DEMAGNON Roméo** sur les comptes de l'exercice 2021 et après examen des documents comptables, approuve les comptes tels qu'ils ont été arrêtés et donne quitus au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés approuve le résultat de l'exercice 2021 et faisant apparaître un bénéfice **45 886 euros** .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés décide d'affecter en report à nouveau le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 soit **45 886 -€**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés approuve les dispositions prises concernant l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Président avec la faculté de se substituer tout mandataire de son choix porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en conséquence des résolutions qui précèdent au Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h00 et les associés présents ont tout signé le procès-verbal de séance.

Mr. DEMAGNON Romeo

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Mr. ADAMO Ange

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.